

AVDL : Accompagnement Social Vers et Dans le Logement

Public visé :

Ménages de + de 18 ans, domiciliés sur le Grand Avignon et le Sud Lubéron.

Le public prioritaire :

- ~ Ménages sans domicile
- ~ Ménages accueillies en CHRS ou en logement temporaire ou habitat précaire (hôtel, squat...)
- ~ Ménages reconnus prioritaires DALO par la commission de médiation de Vaucluse,
- ~ Ménages menacés d'expulsion.

Objectifs :

- ~ Proposer un accompagnement adapté aux ménages passant de la rue au logement ;
- ~ Favoriser le sorties réussies des structures d'hébergement et de logement temporaire et redonner de la fluidité à l'ensemble du dispositif d'hébergement ;
- ~ Garantir l'accès et le maintien durable des ménages dans leur lieu de vie ainsi que dans leur environnement ;
- ~ Prévenir les expulsions locatives.

Méthodologie :

Les mesures AVDL permettent de proposer aux ménages les plus fragiles un accompagnement social individuel soutenu et adapté. C'est ainsi que le travailleur social propose des rencontres sur les lieux de vie des personnes (CASA, L'Ancre...) ou sur d'autres lieux « repères » pour le public (SIAO, accueil de jours...).

L'intervenant travaille autour de trois axes :

- ~ Accompagnement vers le logement, l'hébergement ou l'habitat adapté ;
- ~ Accompagnement lors du relogement ;
- ~ Accompagnement dans le logement.

La souplesse et l'adaptabilité de cet accompagnement se traduisent par la méthodologie d'intervention mise en place et par la durée de prise en charge des ménages (non définie et pouvant être discontinuée).

Mode d'orientation

La demande s'effectue par un travailleur social par le biais de la fiche d'évaluation sociale auprès du SIAO.